

N° TG
DOSSI
ARRÊT
9ème C
SM/VB

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DE LA COUR D'APPEL

COUR D'APPEL

9ème chambre - JU - N

Arrêt prononcé publiquement, statuant à juge unique le 13 octobre 2021, par la 9ème chambre des appels correctionnels

Sur appel d'un jugement du tribunal correctionnel du 13 juillet 2020

PARTIES EN CAUSE DEVANT LA COUR :

Maître JOSSEAUME Rémy, avocat au barreau de PARIS

LE MINISTÈRE PUBLIC : Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de [redacted] appelant

PAR CES MOTIFS

LA COUR,

Statuant publiquement, par arrêt contradictoire, en matière correctionnelle et après en avoir délibéré conformément à la loi,

EN LA FORME

Fait droit à l'exception de nullité du jugement du tribunal correctionnel pour [redacted]

Annule le jugement du tribunal correctionnel [redacted] en date du 13 juillet 2020,

L'appelant [redacted]
n'établit qu'
Code de la [redacted]

[redacted] sera renvoyé des fins de la poursuite de ce chef.

Renvoie [redacted] des fins de la poursuite du chef de défaut d'échange obligatoire du permis communautaire,